



Compte-rendu  
Chantier Direction école  
GT Grenelle Éducation

2 Juillet 2021

Sous la direction conjointe de la DGESCO et de la DGRH, ce GT avait pour objectif de discuter de l'organisation des 108 heures et des pistes de réflexion pour une plus grande autonomie d'organisation par les directrices et les directeurs d'école.

L'administration a souhaité repartir de la circulaire de 2020 qui confiait aux directeur·trices d'école la responsabilité de l'organisation des 108 heures dans le respect du cadre réglementaire pour avancer vers davantage d'autonomie pour les équipes dans l'organisation de ces 108 heures.

Pour cela, elle avance 3 leviers (le découpage horaire des 108h, leur organisation et leurs contenus) et des pistes d'évolution :

- le découpage « forfaitaire » des 108h selon des adaptations locales, l'introduction d'un assouplissement éventuel du caractère forfaitaire de cette répartition :
  - Les heures de conseils d'école obligatoires resteraient inchangées ;
  - Le seuil de 18 heures dédiées à la formation serait un plancher, avec un plafond pouvant aller jusqu'à 30 heures sous réserve du suivi effectif des formations en question ;
  - Les heures d'APC et de travail en équipe pourraient être modulées à due proportion.
- l'organisation et les contenus seraient assouplis selon les demandes des équipes et les projets en dehors des classes. Le tout pourrait se traduire par une décharge d'APC et serait validé par les directeur·trices après échanges avec les IEN.

Face à ces propositions, la **CGT Éduc'action** a rappelé que l'utilisation et la gestion des 108h sont un éternel bricolage dont se sert l'administration au gré des différentes réformes et demandes institutionnelles. Au-delà de ce jeu de bonneteau permanent, la vérité est que les collègues manquent de temps pour exercer correctement leur métier. Et ce n'est pas un énième bricolage qui changera cela.

Une fois de plus, on se rend compte que les heures d'APC servent de variable d'ajustement et sont désormais très éloignées de leur objectif premier. La **CGT Éduc'action** pose une nouvelle fois la question du bien fondé de les maintenir et rappelle qu'elle est pour leur suppression, pour redonner ses heures à l'ensemble des élèves, pour redonner de la liberté pédagogique aux personnels afin qu'ils l'utilisent au mieux pour leurs élèves, leurs enseignements et d'éventuels projets. Ce serait un gain pour la scolarité de tous les élèves. Il faut surtout travailler à reconstruire et développer les RASED pour qu'ils remplissent véritablement leurs missions...

Sur la formation, la **CGT Éduc'action** d'une éventuelle augmentation visant à imposer les formations-formatage institutionnelles. Elle dénonce surtout le fait de vouloir pérenniser les temps de formation continue sur des temps « sans élèves » afin de contourner la pénurie de remplaçant·es.

De façon générale, la CGT Educ'action souligne que les personnels manquent globalement de temps et de formation, de liberté pour suivre celles qu'ils souhaitent. Elle estime que tout ceci vise une nouvelle à détourner la discussion sur le temps de travail et les moyens de parvenir à sa réduction.

A la suite de ces premiers échanges, un long temps de discussion s'en est suivi sur les difficultés actuelles « d'attirer » les personnels sur les postes de direction. Pour certaines organisations syndicales, ces difficultés proviennent des difficultés actuelles, voire de l'attente d'un vrai statut alors que pour d'autres c'est la peur de la future loi Rilhac ou de l'autorité fonctionnelle.

L'administration profite de ce GT pour rappeler que les arbitrages sur l'augmentation des volumes de décharge et sur l'évolution de la prime de direction ne sont toujours pas faits.

Enfin, à la surprise générale, au moment de terminer ce GT, le DGRH, « dans un souci de transparence », annonce que le ministre ne veut pas attendre la loi Rilhac et souhaite instaurer rapidement un statut d'emploi pour les directeur·trices complétement déchargé·es. Cette évolution statutaire irait de pair avec un détachement, une grille salariale « très avantageuse » et un temps de détachement... Pour les personnels actuellement en place, il n'y aura pas d'obligation d'accéder à ce statut. Par contre, pour les nouvelles nominations, cette disposition serait obligatoire. Pour l'heure pas de date dans l'attente des arbitrages ministériels, mais certainement un nouveau GT et des annonces mi-juillet.